**PROCES-VERBAL**
**DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS DU 2 SEPTEMBRE 2026**

**L'an deux mille vingt six, le deux septembre à 18 heures, le Bureau Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la communauté d'agglomération à Nevers sous la présidence de de Monsieur Denis THURIOT**

**Étaient présents :**
Bénédicte AMELAINE, Fabrice BERGER, Sylvie CANTREL, Stefan CARTERON, Bertrand COUTURIER, Manuel DE JESUS, Eliane DESABRE, Pascal DESSAUNY, Alain HERTELOUP, Julien JOUHANNEAU, Jérôme MALUS, Frédéric MARIE, Pascal MARTIN, Denis THURIOT.

**Étaient absents / excusés :**
Hervé BARSSE, Philippe CORDIER, Jacques MERCIER, Laurent POMMIER.

Ouverture de la séance à 18h25.

M. le Président procède à l'appel nominal.

M. THURIOT, Président.- Le quorum est atteint.
---
Désignation d'un secrétaire de séance
M. THURIOT, Président.- Je propose que Fabrice BERGER soit désigné comme secrétaire de séance.
- Monsieur Fabrice BERGER est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 22 juillet 2026.
- Les élus approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2026.

## PROSPECTION, INTERNATIONAL, INNOVATION

### 1. Candidature de Nevers Agglomération au réseau URBACT IV « GameCity – Des écosystèmes de jeu pour des petites villes innovantes et inclusives »

*Lecture du rapport par Monsieur MARIE Frédéric :*

*« URBACT est un programme européen d'échanges et d'apprentissages favorisant le développement urbain durable. Il a pour objectif de faire coopérer des villes pour réfléchir ensemble aux réponses à apporter aux grands défis urbains, en réaffirmant le rôle clé qu'elles jouent pour faire face à des changements sociétaux de plus en plus complexes.*

*Nevers Agglomération a participé de 2019 à 2022 a un premier projet URBACT IoTXchange, puis au projet METACITY jusqu'en 2025, porté par la ville de Fundão au Portugal, dont la thématique était : "Services urbains numériques intelligents dans la métaverse — une solution compétitive accrue des petites et moyennes villes".*

*Le programme URBACT vient de publier un nouvel appel à projet dont l'objectif est de créer un réseau de collectivités et autres partenaires de différents pays européens afin de travailler à l'échelle transnationale.*

*En effet, les petites et moyennes villes d'Europe sont confrontées à des défis communs : l'exode des jeunes, des perspectives économiques limitées et la nécessité d'accompagner la transition numérique tout en préservant la cohésion sociale. Parallèlement, l'industrie du jeu vidéo est l'un des secteurs à la croissance la plus rapide au monde, créant de nouvelles opportunités en matière de compétences, d'innovation et d'économie créative. Pourtant, ce potentiel est encore trop rarement exploité dans les politiques publiques locales.*

*GameCity comble cette lacune en positionnant les écosystèmes de jeux vidéo comme un levier pratique et novateur pour le développement urbain. Le projet ne se concentre pas uniquement sur le jeu vidéo en tant qu'industrie, mais aussi sur son potentiel plus large pour relier des domaines politiques clés tels que le développement économique, la jeunesse, l'éducation et les compétences, la transition numérique et la rénovation urbaine.*

*Le réseau aidera les villes à élaborer des approches concrètes telles que :*

- *renforcer les écosystèmes numériques et créatifs locaux, notamment en soutenant l'entrepreneuriat lié aux jeux vidéo,*
- *créer de nouvelles opportunités pour attirer et fidéliser les jeunes talents,*
- *développer des compétences en phase avec les secteurs émergents grâce à l'éducation et à l'expérimentation pratique,*
- *réutiliser les espaces sous-utilisés comme pôles de créativité, d'innovation et de vie communautaire,*
- *utiliser la gamification pour améliorer la participation citoyenne et l'accès aux services publics.*

*L'un des principaux objectifs du projet est de garantir que ces opportunités soient inclusives et accessibles, et qu'elles profitent à différents groupes, notamment les jeunes, les migrants et les communautés vulnérables.*

*Dans le cadre d'URBACT, les villes partenaires travailleront ensemble pour concevoir conjointement des solutions intégrées et adaptées au territoire, échanger des expériences et développer les capacités nécessaires pour intégrer les écosystèmes de jeux dans leurs politiques locales.*

*GameCity vise à terme à positionner les petites et moyennes villes comme des environnements agiles et expérimentaux, capables de tester des solutions innovantes à la croisée de la technologie, de la créativité et de la gouvernance, et de contribuer à une transition numérique plus inclusive à travers l'Europe.*

*La municipalité de Fundão apporte une solide expérience en matière d'innovation numérique et de coopération européenne, ayant dirigé des réseaux URBACT tels que IoTXchange (URBACT III) et MetaCity (URBACT IV), axés sur les technologies intelligentes et la gouvernance axée sur les données.*

*En raison de son rôle actuel de partenaire principal d'un réseau URBACT en cours (SHIFT-R), la ville de Fundão n'est pas en mesure de diriger une nouvelle proposition dans le cadre de cet appel, mais est très motivée à participer en tant que partenaire active.*

*Fundão recherche donc, dans le cadre d'un appel à projets, un partenaire principal engagé et un groupe diversifié de villes intéressées par la conception et l'expérimentation de nouvelles approches des écosystèmes de jeux comme outil de transformation locale.*

*Les bénéficiaires de l'appel à projet pourront bénéficier d'un cofinancement européen sur la prise en charge des frais d'organisation des rencontres, d'ingénierie, de déplacements et de communication.*

*Il est proposé au Bureau Communautaire :*

- *de signer la candidature de Nevers Agglomération : « GameCity – Des écosystèmes de jeu pour des petites villes innovantes et inclusives »,*

*Le budget global de ce projet représente 280 000 € dont 70 % seront pris en charge par le FEDER (Fond Européen de Développement régional). Le reste à charge pour Nevers Agglomération (84 000 €) sera inscrit aux budgets 2027, 2028 et 2029.*

***Projet de délibération***

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,*

*Vu la délibération n°CC_260627_070, du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2026, portant délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Président et au Bureau Communautaire,*

*Vu le règlement portant création du programme de coopération territoriale européenne URBACT IV pour la période 2021-2027, cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER),*

*Vu l'appel à projets « Action Networks » du programme URBACT IV,*

*Considérant que Nevers Agglomération participe au programme URBACT depuis 2019, successivement au titre des réseaux IoTXchange (URBACT III, 2019-2022) et METACITY (URBACT IV, jusqu'en 2025), tous deux pilotés par la ville de Fundão (Portugal),*

*Considérant que la ville de Fundão, actuellement chef de file du réseau URBACT SHIFT-R en cours, sollicite Nevers Agglomération pour assurer le rôle de chef de file d'un nouveau réseau consacré aux écosystèmes de jeu vidéo comme levier de développement urbain durable pour les villes petites et moyennes,*

*Considérant que ce projet, dénommé « GameCity », répond aux enjeux d'attractivité territoriale, de rétention des jeunes talents, de transition numérique et d'inclusion identifiés dans la stratégie numérique de Nevers Agglomération, et s'inscrit dans la continuité de son expérience acquise dans le cadre des réseaux IoTXchange et METACITY,*

*Considérant que le budget prévisionnel s'élève à 280 000 €, financé à hauteur de 70 % par le FEDER (soit 196 000 €) au titre du statut de « région en transition » de la Bourgogne-Franche-Comté, le solde de 84 000 € restant à la charge de Nevers Agglomération,*

*Considérant que la réponse à cet appel à projets relève de la compétence déléguée au Bureau communautaire par la délibération n° CC_260627_070 susvisée, et que la présente décision ne porte que sur le principe de candidature, sans engager par anticipation les crédits afférents aux exercices 2027 à 2029,*

***DECIDE***

- *de répondre, en qualité de chef de file, à l'appel à projets URBACT IV « Action Networks » en présentant la candidature « GameCity – Des écosystèmes de jeu pour des petites villes innovantes et inclusives »,*
- *d'approuver le contenu du dossier de candidature tel que joint à la présente délibération,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le formulaire de candidature SYNERGIE-CTE ainsi que tout document nécessaire au dépôt de ce dossier,*
- *d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :*
  - *Coût total du projet : 280 000 €*
  - *Cofinancement FEDER (70 %) : 196 000 €*
  - *Part Nevers Agglomération (30 %) : 84 000 €*
- *de dire que le solde à la charge de Nevers Agglomération sera soumis, pour inscription, aux votes des budgets primitifs 2027, 2028 et 2029,*
- *de rappeler qu'en cas de sélection du projet, la convention attributive de subvention FEDER sera signée par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation qui lui est propre au titre de la délibération n° CC_260627_070 susvisée ».*

**Alain Herteloup.-** A-t-on des informations sur ce que cette participation a apporté à Nevers Agglomération ?

**M. Thuriot, Président**.- Ce projet est mené depuis plusieurs années, j'y ai participé, puis après Alain Bourcier, aujourd'hui Frédéric Marie reprend. Y-a-t il une synthèse ?

**Frédéric Marie**.- Synthèse sur le passé, non je ne l'ai pas là. Actuellement une candidature est en cours pour un projet à venir.

**M. Thuriot, Président.**- Sur l'activité passé, je propose qu'une note de synthèse soit diffusée aux élus.

**Alain Herteloup.-** Oui, ce serait bien, car même si c'est bien financé, c'est un budget qui est conséquent. On se pose parfois des questions sur 10 000€ ou 15 000€ sur certains projets et là on engage un montant plus important.

**M. Thuriot, Président**. Cela nous a beaucoup aidé sur le développement du Territoire Intelligent, mais concrètement je n'ai pas le retour ce soir. Je demande une note dans la semaine à Sandrine Cochet sur une synthèse des résultats et sur ce que cela a apporté à l'agglomération, et elle vous sera diffusée.

Vous savez que sur la partie eGames, on est plutôt bien positionnés, c'est devenu un sport presque olympique. Je ne parle par de l'Arabie Saoudite qui s'investit à Paris sur 3 sites autour du jeu vidéo.

L'idée est de continuer notre poursuite raisonnable d'innovation, de façon transversale quand on le peut, mais aussi de façon plus marquée. Là, je reviens du Québec - certains d'entre vous m'accompagnaient - où on a préparé le SIVIiM en octobre qui est vraiment très attendu. Il y a à ce jour, pour vous rendre compte, 600 inscrits à Tremblant. Il y a vraiment une mobilisation. L'Afrique le fait mais à ses frais. L'Inde nous le demande, mais on n'est pas porteur d'événements partout, donc on regarde cela avec circonspection.

Mais il faut savoir que le jumelage entre le Congo et Nevers avec Kintélé, fait qu'ils nous ont demandé l'autorisation de faire un salon de l'innovation « Afrique » qui aura lieu au Congo et qui sera le salon de l'Afrique. Le budget est de 650 000 €. C'est vous dire qu'ils y accordent une importance particulière et ils le font sous notre expertise. Donc, ça donne du contenu à notre jumelage. Et puis, ça va ouvrir la porte à un certain nombre d'entreprises nationales comme Veolia ou autres qui vont participer là-bas, mais aussi locales. Nexon souhaite se développer en Afrique, par exemple, et donc va s'engouffrer dans cette brèche. Donc, c'est aussi une façon d'ouvrir les portes de nouveaux continents, même si encore une fois je le dis, l'idée n'est pas de se développer partout. Nous ne l'avons pas proposé, ce sont vraiment eux qui sont venus le chercher. Donc c'est notre petite notoriété ce salon, en lien avec Urbact, parce qu'à Nevers Agglomération on porte fortement l'innovation. Voilà, mais pour le détail, je suis d'accord avec vous, et on va vous remonter ce que ça a produit.

**Bénédicte Amelaine.-** Peut-on également avoir un point sur le projet Metacity et sur Urbact. C'est bien de lancer de nouveaux projets, mais il faut savoir ce qui a été fait avant, il faut que cela suive. Et je suis quasiment sûre que sur Metacity cela n'est pas abouti.

**M. Thuriot, Président.** – Ce que je vous propose est de demander à Sandrine Cochet d'être présente au prochain Bureau Communautaire, concernant les sujets Urbact et Metacity. Cela permettra d'être plus efficace que la simple note écrite et cela vous permettra aussi de lui poser des questions.

Il est procédé au vote à main levée. Adoptée à l'unanimité.

## CYCLE DE L'EAU

### 2. Convention de réciprocité pour la vente d'eau 2026-2028 entre la Communauté d'agglomération de Nevers et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Allier Nivernais

*Lecture du rapport par Monsieur MALUS Jérôme :*

*« Par délibérations successives, des conventions triennales de réciprocité pour la vente d'eau entre Nevers Agglomération et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Allier Nivernais sont conclues pour l'alimentation des abonnés des communes de Saincaize-Meauce et de Chevenon.*

*Ces conventions, dites de réciprocité, actent la vente d'eau potable du SIAEP Allier Nivernais à l'Agglomération de Nevers pour Saincaize-Meauce et la vente d'eau de l'Agglomération de Nevers au SIAEP Allier Nivernais pour Chevenon. Il a donc été convenu entre le SIAEP Allier Nivernais et l'Agglomération de Nevers un unique tarif de vente d'eau.*

*Le prix du m³ d'eau est fixé à 0,60 € HT pour l'année 2026.*

*La précédente convention sur la période 2023-2025 est arrivée a échéance et doit être renouvelée.*

*La présente convention est établie pour une durée de trois années. Le SIAEP Allier Nivernais et Nevers Agglomération acteront, si besoin, un nouveau tarif chaque année avant les échéances budgétaires.*

*Il est proposé au Bureau Communautaire :*
- *d'approuver la convention de réciprocité telle qu'annexée à la présente délibération,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout acte en découlant.*

***Projet de délibération***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n°CC_260627_070, du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2026, accordant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,*

*Vu la décision n°DE/BC/2023/03/22/004, du Bureau Communautaire en date du 22 mars 2023, approuvant la convention de réciprocité pour la vente d'eau 2023-2025 entre la communauté d'agglomération de Nevers et le SIAEP Allier Nivernais,*

*Considérant le terme de la précédente convention,*

*Considérant que la convention ci-annexée précise les modalités techniques et financières d'achat d'eau par la Communauté d'Agglomération de Nevers au SIAEP Allier-Nivernais pour une durée de 3 années,*

*Considérant que pour l'année 2026, le prix du m³ d'eau est proposé par le SIAEP à 0,60 € HT/m³ (prix inchangé en rapport à la précédente convention) et qu'il pourra évoluer chaque année au même rythme que le prix HT du m³ d'eau vendu aux abonnés du SIAEP Allier-Nivernais,*

***DECIDE***

- *d'approuver la convention de réciprocité telle qu'annexée à la présente délibération,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout acte en découlant.*

*Les dépenses et recettes sont inscrites au budget annexe Eau 2026 ».*

**Bénédicte Amelaine.-** Je m'interroge sur le fait que le tarif n'a pas bougé depuis plusieurs années, depuis 2023 exactement.

**M. Thuriot, Président. –** Oui, on avait convenu qu'on augmente un peu le prix de l'eau. On en avait déjà parlé.

**Jérôme Malus.-** Il faudrait voir en effet, la petite augmentation de notre côté pour le prochain budget. Sur cette convention, il n'y a pas d'enjeu financier, c'est le cas d'une réciprocité. Les prix sont les mêmes en vente et en achat. On fournit de l'eau à des habitants qui ne sont pas pas sur le territoire de l'agglomération, et le SIAEP fournit de l'eau à certains habitants de l'agglomération qu'on ne peut pas desservir, et ce au même tarif de part et d'autre.

**M. Thuriot, Président. –** Il faut être vigilant sur les autres conventions de réciprocité.

Il est procédé au vote à main levée. Adoptée à l'unanimité.

**La séance est levée à 18h35.**

**Le secrétaire de séance,**
**Fabrice BERGER**

**Le Président,**
**Denis THURIOT**

Communauté d'agglomération de Nevers
nevers AGGLOMÉRATION